

Ensuite, après (les premiers débuts de votre existence politique), si vous vous trouvez (placés) sous l'autorité d'un roi, ne dépassez pas les limites (qui vous sont imposées) à son égard par l'Exposition. Remettez-lui de chaque miskal d'or cinq cents dinars et de chaque miskal d'argent cinquante. Puisse (ce roi) au jour de ma manifestation porter secours à la religion de son Seigneur! Et que (le roi) n'ait pas besoin de prendre même un kérat en dehors de son dû; et (le tribut qui lui est alloué par la loi) suffit, si (toi, roi,) tu es du nombre de ceux qui craignent Dieu!

Ne demandez pas aux hommes (la somme) pour laquelle ils sont inscrits (au rôle des contributions), afin de n'affliger personne; car eux-mêmes savent ce qu'ils ont à faire. S'ils ne donnent pas (ce qu'ils doivent légalement au fisc), certes, en vérité, ils tomberont dans les comptes (de Dieu), et même, assurément, j'ai ordonné que tous les hommes soient en crainte depuis le moment de leur naissance jusqu'à celui de leur mort. Ils ne sont maîtres de rien ayant de la valeur; c'est pourquoi (il convient) qu'ils me rendent grâces! Ce que, en vérité, je vous ai permis n'existe que par la vertu de « Celui que Dieu manifestera. » En vérité, nous avons permis que vous soyez ses serviteurs! Puissent-ils (ceux qui ne le connaissent pas encore) tourner leurs affections vers lui, et ils ne formeront pas de jugements (hostiles) à son égard, et ils ne seront (ni les sujets ni les causes de) l'affliction. Sache que cela (provient) de ma vertu et de la vertu de mes noms qui, si on les considère, ne sont pas autre (chose) que moi-même! En vérité, ô ma création! certes, vous serez sauvés par les lettres primitives¹.

LA SIXIÈME UNITÉ.

O Dieu! au nom de Dieu, le très grand, le très saint! En vérité, moi, je suis moi, Dieu! Il n'y a pas de Dieu sinon moi, le protecteur; le protecteur! En vérité, j'ai révélé l'Exposition et je l'ai établie pour être un document venant de moi à

1. Qui sont à la fois les 19 noms sacramentels et les 19 individualités saintes et toutes les séries de 19 qui s'y rattachent et composent l'unité.

l'égard des créatures! Elle contient ce qui n'a pas d'égal : c'est-à-dire les préceptes de Dieu. Dis : L'univers entier est en impuissance devant eux (ces préceptes)! Elle (l'Exposition) contient ce qui n'a pas d'équivalent : c'est par elle que vous avez à prier Dieu. Elle contient ce qui n'a pas de semblable ; c'est elle que nous sommes occupés à expliquer. Celle-là, c'est l'*Alif*, entre les deux *Bâbs*¹. (Arrêtez-vous) à contempler la porte² (qui conduit à Dieu). Elle contient ce qui n'a pas de parallèle ; c'est elle qui est l'essence de la science et de la philosophie. Vous devez vous convertir à elle. Elle contient ce qui n'a pas de pareil ; c'est ce qui donne lieu aux contestations des gens du Fars³ : mais, certainement, (vous qui êtes fidèles), vous faites les *tœzmys* à l'Unique⁴ ! Et n'écrivez pas les paragraphes (des livres saints), sinon (en prenant soin que) les versets ne soient jamais (au-dessous du nombre de) deux mille⁵, et, dès les premiers nombres (du verset que vous copiez), je vous avertis, ô mes serviteurs, d'être diligents !

Et j'ai permis que chacun portât sur lui mille lignes à son choix. Qu'il prenne plaisir à les lire, et qu'il soit du nombre de ceux qu'un charme (puissant) garantit⁶.

En vérité, la ligne doit être de trente lettres; mais si vous écrivez les signes orthographiques, alors, comptez-la pour le chiffre *Mym*⁷. Ensuite, écrivez de la manière la plus excellente et apprenez par cœur. C'est là le précepte de la pre-

1. La Porte et le *Bdb*.

2. Le *Bâb*, باب.

3. Seyd Aly-Mohammed, le *Bâb*, étant de Shyras, c'est dans le Fars que sa doctrine a été d'abord répandue et discutée.

4. Vous prononcez aux temps requis la série des noms divins.

5. Toutes les fois que vous ferez, pour votre usage, un extrait des livres saints, prenez garde de n'en jamais copier et réunir moins de deux mille versets.

6. Ces lignes, que le *Bâb* permet de porter sur soi, doivent être employés comme talismans préservatifs.

7. La ligne des copistes actuels est de 50 lettres. Le *Bâb* la veut plus courte; mais son calcul qui ne suppose pas la présence des voyelles et des signes auxiliaires, se corrige ensuite au cas où ces derniers seraient employés. — La lettre *Mym* vaut 40; ainsi, dans cette hypothèse, le copiste aura le droit de compter et de faire payer 40 lettres à la ligne.

mière (lettre de l'Unité (du Bâb). En y obéissant), vous demeurerez en Dieu.

Ensuite, le deuxième paragraphe (dit) : Vous pouvez bâtir des habitations sur toute la terre, et rendre agréable votre propriété¹; et, toute chose, il faut l'arranger de la meilleure manière, suivant votre pouvoir. Et qu'une fontaine ne porte pas témoignage (de sa pureté) suivant la mesure ordinaire². En vérité, ô mes serviteurs, révérez-moi ! Cela (l'eau), c'est la meilleure de toutes les choses, si vous le savez !

Ensuite, le troisième paragraphe (dit) : Et n'habitez pas dans cinq régions, à moins que d'être mon serviteur dévoué³.

Ensuite, le quatrième paragraphe (dit) : Et lorsque vous vous saluez entre vous, dites : « Dieu est très grand ! » ensuite, répondez : « Dieu est très sublime ! » Ensuite, que les femmes disent : « Dieu a le plus grand prix (ou la plus grande beauté) ! » et : « Qui aime Dieu, est ce qu'il y a de plus accompli (ou de plus élégant) ! » Oh, vénérez-moi !

Ensuite, le cinquième paragraphe (dit) : En vérité, l'eau est pure, purifiante, purifiée dans une tasse, (et d'elle) tout aussi bien que (de la mer) on rend témoignage dans le jugement qu'on porte de la mer (lorsqu'on dit qu'elle est pure⁴).

Ensuite, le sixième paragraphe (dit) : Désormais, effacez tout ce que vous avez écrit, et ne vous occupez plus que de

1. Il faut entendre par là que les maisons doivent toutes avoir des bassins et des réservoirs d'eau qui les rendent fraîches et permettent de les laver constamment en y entretenant ainsi la propreté.

2. Suivant le *Kur.* — Le *Kur* représente à peu près un mètre cube d'eau, et, suivant nombre de docteurs musulmans, cette mesure est toujours pure quoi qu'il arrive; mais si l'on enlève une cuillerée de cette eau, les argumentateurs subtils déclarent qu'elle perd son immunité. Le Bâb veut qu'on juge de la pureté de l'eau par des motifs purement naturels.

3. Ces cinq régions sont : le Fars, le Khorassan, le Mazendéran, Téhéran, l'Azerbeydjan. C'est une idée analogue à celle de Mahomet ne voulant que des fidèles en Arabie.

4. Il faut pour que l'eau soit pure, qu'elle le soit matériellement, que ni odeur, ni saveur, ni apparence ne révèle en elle la putridité. Le contact d'un être ou d'un homme frappé d'impureté légale ne rend pas l'eau impure pour les bâbys, ce qui a lieu, au contraire, chez les musulmans et les juifs.

l'Exposition et de celui sous l'ombre duquel vous avez été amenés à la vérité (le Bâb).

Ensuite, le septième paragraphe (dit) : Unissez le *Ba* à l'*Élif*, parce qu'en vérité, nous l'avons révélé dans le Livre, puis révérez-moi ! Dis : Dans les villes, (il faudra donner pour douaire à la femme) 95 miskals d'or et, dans les villages, la même somme (de miskals) d'argent, (en diminuant suivant la position du marié), jusqu'à ce qu'on arrive à dix-neuf miskals, suivant que ce nombre de l'unité a été révélé. (C'est ainsi qu'il faudra calculer) lorsque le contrat de mariage (aura lieu *).

Puis, ornez votre ornement (votre fiancée) ! puis, glorifiez votre gloire ! Et, en vérité, que tous (ceux qui sont présents au mariage) mettent leurs cachets (sur le contrat), ensuite, que tous disent : En vérité, tous, nous tenons notre joie de Dieu, et certes, en vérité, Dieu a établi que toutes les essences de la terre auraient le désir de voir créer « Celui que (Dieu) manifestera, » c'est-à-dire celui que Dieu aime. Certes, (il convient) que (ces essences) soient au nombre de ceux qui rendent grâces !

Ensuite, le huitième paragraphe (dit) : Ne raisonnez qu'au moyen des versets (révélés ici), et assurément, celui qui ne raisonne jamais par leur moyen, il n'y a pas de science en lui, et ne reconnaissez aucun miracle en dehors de celui-ci : (la révélation de l'Exposition). Puissiez-vous, au jour de ma manifestation, vous montrer fermes croyants d'une façon instantanée ! Et (pour cela), certes, il vous faut lire ceci ! Et, en vérité, prenez-le comme un fortifiant pour vos yeux ! Puissiez-vous, au jour de ma manifestation, n'avoir pas les yeux couverts !

Ensuite, le neuvième paragraphe dit : Habillez-vous de vêtements de soie (au jour de vos noces), et si vos moyens vous le permettent, ne portez que cela. Et quant à ces vêtements

1. Unir le *Ba* à l'*Élif*, signifie marier les sexes, parce que *a* est la première lettre de *abn*, le fils, et *b* celle de *bnet*, la fille; en outre, parce que *Élif* est 1 et *Ba* 2, ce qui produit 3; puis, parce que le mot *Ba* signifie l'acte générateur, etc.

2. 5 fois 19 font 95, et le mot *Zillah*, « pour Dieu, en vue de Dieu, » vaut également 95.

dont vous serez couverts au moment du mystère de votre bonheur, faites-les faire d'or et d'argent¹, et si vous n'en possédez pas de tels, n'en soyez pas affligés. En vérité, moi, je suis votre Seigneur, et je vous en donnerai dans votre dernier jugement, si vous êtes croyants à moi et à mes préceptes.

Ensuite, le dixième paragraphe (dit) : Et, en vérité, portez à votre main une cornaline rouge, et faites-la graver, afin de rendre témoignage, par ce moyen, qu'en vérité, « Celui que je manifesterai » est le vrai dans lequel il n'y a pas de doute, et que tous les êtres ont été créés par son entremise. Dis : « Dieu est la vérité, et certes, tout ce qui est en dehors de « Dieu est création, et nous sommes tous ses serviteurs² ! »

Ensuite, le premier paragraphe après le dixième (dit) : Dis : En vérité, ô Mohammed, ô mon maître, ne me frappe pas jusqu'à ce que je sois arrivé à l'âge de cinq ans, et si même il ne s'en fallait que d'un clin d'œil : et, assurément, mon cœur est délicat et faible³; et après cet (âge de cinq ans), donne-moi de l'éducation, et ne me fais pas passer les bornes de ce qui est convenable⁴ et, si tu veux me frapper, ne me frappe pas plus de cinq coups, et ne me frappe pas sur la chair sans qu'il y ait entre elle et (le bâton ou la main) une couverture, et en vérité, si tu dépasses le droit (à cet égard), ta femme t'est interdite pour quatre-vingt-dix jours, et si tu n'as pas (de femme), tu donneras à celui que tu auras frappé 90 miskals d'or, si tu veux être au nombre des fidèles. Ne frappe jamais que très doucement, et lorsque tu apprends à lire aux enfants, que (toi et eux) soyez assis sur un siège, banc ou fauteuil. En vérité, cela (le temps qu'ils passent à étu-

1. Le luxe des habits est très recommandé par le Bâb, en contradiction avec la loi musulmane, qui déclare la prière sans valeur quand l'homme qui la fait porte des habits précieux, la soie, les broderies d'or et d'argent étant particulièrement interdites.

2. C'est la sentence qu'il faut faire graver sur les cachets de cornaline rouge dont il est ici question.

3. Cette défense au maître d'école de frapper les enfants avant l'âge de cinq ans est adressée par le Bâb à un Mohammed qui avait été son maître et qui l'avait indiscrètement battu, ainsi que les autres enfants.

4. C'est une recommandation aux maîtres d'éviter les vices qui existent trop dans les écoles musulmanes.

dier) n'est pas compté dans leur vie et, certes, permets-leur tout ce qui peut les rendre heureux, (les rires, le jeu).

En vérité, apprenez-leur l'écriture Shikestèh¹ ! C'est celle-là que Dieu aime et qu'il a déterminée pour être la porte (qui fait pénétrer) en lui par (la puissance) des caractères. Puissiez-vous écrire de telle façon que vos cœurs s'éprennent de cette (écriture), à cause de son attrait, et faites-en un germe pour « Celui que je manifesterai. » Alors qu'il désirera (vous avoir) à lui, il vous attirera de la même manière (que nous l'avons été nous-mêmes) lorsque nous écrivions ce livre (en communication étroite avec Dieu).

En vérité, je viens de te prescrire ce qui peut te donner une règle, afin que tu n'affliges pas le trône de ton Seigneur² dans ce petit enfant (qui lui appartient) et que tous ceux qui sont en Dieu ne soient pas affligés. Dis : Si tu rends témoignage (à la foi) en ce point, les biens que je t'ai donnés ne te seront jamais enlevés. En vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi !

Ensuite, le deuxième paragraphe après le dixième (dit) : Ne rapproche pas le *Tha* du *Gaf* (ne divorce jamais), et si tu es dans l'obligation de le faire, attends alors le cercle (d'une année). Il se peut que tu te prennes d'affection pour l'Unité (pour l'union). Et sache qu'il y a une permission donnée à ceux qui tiennent (à leurs femmes) de se réconcilier avec elles quatre-vingt-dix fois, (même) après qu'ils ont attendu un mois³. Puissiez-vous ne pas demeurer dans l'ombre des portes qui mènent hors de la vérité !

Ensuite, le troisième paragraphe après le dixième (dit) : Et n'établissez pas pour la maison du Point (ce qui remplacera la Kaaba) plus de quatre-vingt-quinze portes, et ne mettez pas dans les demeures des Lettres (les dix-huit temples) plus de

1. C'est l'écriture vulgaire. Les musulmans, au contraire, recommandent le Neskhy et le déclarent sacré.

2. C'est du Bâb qu'il s'agit ici.

3. Les musulmans ne peuvent reprendre la même femme que trois fois ; après quoi, pour y être encore autorisés, ils doivent lui faire contracter un nouveau mariage, suivi d'un divorce et de trois mois de délai. Suivant quelques casuistes, il faut même que ce mariage se célèbre au premier étage d'une maison, le mari divorcé étant couché au rez-de-chaussée.

cinquante portes. En vérité, ô mes serviteurs, comprenez, d'après ce fait, tout ce qui a trait à la connaissance relative (à moi et à mes saints).

Ensuite, le quatrième paragraphe après le dixième (dit) : Vous, au jour de Dieu, qui est le plus grand jour (de l'année¹) prononcez le nombre de toutes choses (qui est) : « Dieu atteste qu'en vérité, Lui, il n'y a pas de Dieu sinon Lui, l'auguste, le chéri! » et si vous êtes inspirés (réellement) par le souvenir de sa puissance, (ajoutez) : « le Tout-Puissant! » vous mettez (ainsi) le sceau (à la formule). Ensuite, dans cette même nuit, prenez devant vous, en fait d'ustensiles de Dieu (d'assiettes pleines de nourriture), depuis le nombre dix-neuf jusqu'au « Protecteur » (le nombre de deux mille et un²). Cette permission est donnée à celui qui peut. Mais ne vous affligez pas si vous ne le pouvez faire.

En vérité, devant Dieu, placé sur le trône, se tient l'Unité (composée des 19); dis : Cette (unité), c'est moi-même (le Bâb) : rendez grâces! Dis : Cela est le jour du Point! Les jours du nombre du Vivant (18), consacrés au Vivant (les dix-huit jours du premier mois) (passent ensuite). Puis (viennent) les mois du Vivant, les 18 mois restant sur les 19. (Avec le temps qui s'écoule) vous avancez (graduellement) dans l'océan de la création.

Ensuite, le cinquième chapitre après le dixième (dit) : Et, certes, il faut vous lever, lorsqu'étant tous rassemblés, vous écoutez lire (ce qui a trait à) « Celui que Dieu manifestera, » (à ce moment où l'officiant dit :) « Au nom de l'Immuable³! » Certainement, vous inclinerez la tête au nom de l'Immuable, qui est l'Éternel! Ensuite dans la neuvième année vous verrez beaucoup de choses excellentes⁴.

1. C'est le Nôrouz, le premier jour de l'année persane.

2. C'est une exemption particulière à cette fête. Dans la vie ordinaire les bâbys ne mangent que d'un seul plat à chaque repas.

Mustegas, le Protecteur, vaut, en additionnant toutes les lettres par le grand calcul, dans l'ordre de l'*abdjed*, 2001.

3. Sous cette dénomination, il se cache deux sens : *Gaym* signifiant l'*Immuable*, s'applique à Dieu; mais comme il figure aussi avec le sens de « celui qui est, » il s'applique au Bâb, et l'on produit ainsi une synthèse où le Bâb et Dieu sont identifiés.

4. Nous avons dépassé cette neuvième année. Elle arriva deux ans

Ensuite, le sixième paragraphe après le dixième (dit) : Ne faites pas de voyages si ce n'est pour (les choses de) Dieu, en tant que vous avez les moyens (de vivre sans voyager), jusqu'au temps où Dieu aura fait sa manifestation. Et en vérité, il vous est imposé d'aller trouver (Dieu, dans les lieux de pèlerinage). Certes, nous avons été créés pour cela. Si vous pouvez aller à pied (faites-le). (Aucun pèlerinage) n'est indispensable pour vous, si ce n'est celui de la maison (où le Bâb est né), ensuite le lieu du Point (où il a été emprisonné), si cela est en votre pouvoir; ensuite (allez) au Lieu du Vivant (aux dix-huit Tombeaux), si vous le pouvez. Au cas où vous auriez l'intention d'aller faire le commerce, ne restez pas (absent) plus de deux années, si vous allez par terre; et si c'est par mer, plus de cinq ans. Si quelqu'un dépasse (ces limites), il payera comme amende (aux pauvres) deux cents miskals d'or, s'il le peut, et s'il ne le peut pas, d'argent.

(Ne voyagez pas) sans emmener vos femmes avec vous. Puissiez-vous, (vous qui êtes) sous la loi de l'Exposition, n'affliger personne! Celui qui contraint quelqu'un à voyager, quand même ce ne serait que d'un pas, ou qui entre dans la maison de quelqu'un avant d'en avoir obtenu la permission, ou qui voudrait tirer quelqu'un de sa demeure sans son consentement, ou qui prétendrait enlever quelque chose d'une maison sans droit, sa femme lui est interdite pour dix-neuf mois, ou s'il transgresse l'ordre de Dieu sur toutes ces prescriptions, en quoi que ce soit, il est nécessaire pour le sectateur de l'Exposition qu'on exige de lui 95 miskals d'or.

Et celui-là qui commet une violence sur quelqu'un, que celui qui en a connaissance et qui peut agir le réprime, quand bien même une année (se serait écoulée depuis); et il faut que (le coupable) comparaisse et qu'il fasse réparation.

S'il ne comparait pas, pouvant (le faire), sa femme lui est interdite pendant dix-neuf jours, et elle ne lui sera pas permise de nouveau, tant qu'il n'aura pas donné 19 miskals d'or s'il le peut, et d'argent, s'il ne le peut pas.

après le martyre du Bâb, et on y vit se produire Hezret-è-Ezzel, le second {Bâb, qui est un ensemble de choses parfaites et qui « tient la clef du monde entre ses mains ».

Cette (règle est prescrite) afin que personne ne soit violenté sous (la loi de) l'Explication.

Celui qui élève la voix sans raison, sort des bornes prescrites à l'homme. En vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi!

Ensuite, le septième paragraphe après le dixième (dit): Ce qui sort des animaux, ne le redoutez pas (comme légalement impur), à moins que vous ne préfériez (l'éviter pour votre satisfaction ¹.)

Ensuite, le huitième paragraphe après le dixième (dit): Il vous est défendu, dans votre Loi, de jeter les yeux sur les papiers des autres, à moins qu'ils ne le permettent, ou bien que, le sachant, ils ne l'accordent. Puissiez-vous vivre et être bien élevés!

Ensuite, le neuvième paragraphe après le dixième (dit): Il est nécessaire, dans votre Loi, que vous fassiez réponse à celui qui vous parle, et vous interpelle sur oui ou non, ou quelque chose d'analogue.

Lorsque quelqu'un écrit à quelqu'autre sur du papier, il faut que (cet autre) lui réponde aussi avec du papier *sur le même sujet* ², en tant qu'il le peut faire et sinon qu'il emploie un autre moyen.

Celui qui renvoie un message écrit ou le déchire, ou qui, pouvant faire parvenir (une lettre destinée) à quelqu'un, n'en fait rien, ne sera jamais, à l'égard de Dieu, du nombre de ses serviteurs.

LA SEPTIÈME UNITÉ.

Au nom de Dieu, le très grand, le très saint! en vérité, moi, je suis Dieu! Il n'y a pas de Dieu sinon moi, le très juste, le très juste! Dis: Certainement (il vous faut) écrire à nouveau l'Explication et tous vos livres sacrés lorsque (un cycle) est terminé (embrassant) les nombres du nom de Dieu

1. Le Bâb explique qu'il n'y a pas d'impureté légale; mais que chacun est libre d'éviter la malpropreté. C'est un sentiment tout pareil au sentiment européen.

2. Les interprètes prétendent aussi que le mot *be-aserehou*, que j'ai traduit: « sur le même sujet, » ordonne d'une manière vague de répondre « dans la même langue. »

(96 ans), en tant que vous le pouvez faire; sinon (faites ces nouvelles copies) à l'expiration des nombres du *Ra* et du *Ba* (202 ans), si vous ne pouvez pas (mieux) ¹.

Puissiez-vous contempler une bonne situation (pour vous) au jour dernier ! Lorsque (l'on peut écrire) dans la deuxième (écriture) cela vaut mieux; sinon la première (écriture) conviendra, et si l'on ne trouve pas une écriture égale à la sienne (à celle du manuscrit ancien), qu'on en prenne une autre, et après (qu'on s'est procuré ainsi une copie neuve en échange du texte primitif), qu'on le donne, ou bien qu'on le jette dans l'eau pour le détruire. Et lorsque vous écrirez vos livres, avant d'employer (aucune lettre de) l'alphabet, vous procéderez d'abord à la mention de l'Éternel. Puissiez-vous rendre grâces ! Voici le premier paragraphe de la (septième) Unité !

Ensuite vous êtes au second paragraphe (qui dit) : Faites en vue de Dieu votre Seigneur tout ce que vous faites. Si vous aspirez à « Celui que Dieu manifestera, » en vérité, vous agirez pour Dieu, et si vous n'agissez pas en toute bonté, vous êtes dans le feu, et vous n'êtes nullement de Dieu, même sans avoir eu l'intention (de vous séparer de lui).

Ensuite le troisième paragraphe (dit) : L'argent que vous avez emprunté, rendez-le aussitôt que cela vous est possible, et pour vous, (à l'instar de cette loi, accomplissez vos devoirs religieux) à l'expiration de chaque mois (de 19 jours), en écrivant, les uns pour les autres, un livre d'attestations au sujet de « Celui que Dieu manifestera. » Puissiez-vous, au nom de sa manifestation, agir conformément à ce que vous aurez écrit !

Ensuite le quatrième paragraphe (dit) : Pour vous, dans toute l'année, faites une retraite pendant un mois ² au nom de Dieu. Puissiez-vous, au jour de la manifestation de Dieu,

1. D'après cette prescription, les bābys seront astreints à faire de nouveaux exemplaires de leurs livres tous les 96 ans, nombre fourni par l'addition des lettres א ב ג d'après le mode de calcul appelé *grand*.

Le *Ra* et le *Ba* donnent 202, et forment le mot רב , *rabb*, le maître.

2. Le mois Alā, le premier.

lui faire votre soumission ! Qu'il ne sorte jamais de vos bouches que le nom de l'Unité (19) ; et (toutefois) si vous parlez et faites vos affaires sans cela, il n'y a pas de péché pour vous ¹ ! Dis : Tout ce que nous disons vient de Dieu et se rapporte à Dieu !

Ensuite le cinquième paragraphe (dit) : Au jour de la manifestation de Dieu, lorsque tout ce qui aura existé sera présent, toute loi sera abolie pour ces existences, sinon ce que Dieu pourra commander (dans le moment même) ² ! En vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi !

Et, en vérité, s'il faisait des prophètes de tous les êtres qui sont sur la terre, tous ces prophètes ne seraient que des mandataires de Dieu ; mais il ne maintient jamais que celui qu'il veut, et Dieu est le savant et le sage !

Ensuite le sixième paragraphe (dit) : Ne portez pas des instruments de guerre entre vous, et ne vous costumez pas de manière à faire peur aux enfants ³. Puissiez-vous ne pas affliger « Celui qui sera manifesté dans la vérité ! »

Ensuite le septième paragraphe (dit) : Lorsque vous verrez « Celui que nous manifesterons, » demandez-lui la faveur de Dieu ; qu'il vous accorde sa faveur en venant s'asseoir sur vos

1. C'est-à-dire que la perfection serait de ne parler que pour s'entretenir de Dieu, de ses émanations, de ses bienfaits. C'est là la voie étroite, et il est conseillé de la suivre. Mais ne pas la suivre, en remplissant d'ailleurs les devoirs d'obligation stricte, ne constitue pas en soi-même un péché.

2. Certains docteurs entendent ce passage en ce sens, qu'au jour de la conclusion des siècles, les existences manifestées perdront toute réalité objective, sauf ce que Dieu en voudra établir d'une nouvelle façon, au moment même. On peut comparer ceci au passage de la Divine Comédie où le poète montre que les bienheureux, tout en ayant la pleine possession de leur individualité, ne la manifestent plus sous les formes qui appartenaient à cette individualité dans l'existence terrestre. Ainsi ces cercles lumineux et ces étoiles qui sont les docteurs et les saints.

3. Ceci paraît en contradiction avec les prescriptions de conquête promulguées plus haut et surtout avec les débuts extrêmement belliqueux du bábysme. Mais les docteurs excusent plus qu'ils n'expliquent ces inconséquences par les difficultés des temps. Il en est qui blâment avec force et déplorent la tentative d'assassinat faite sur le roi. En réalité, le bábysme est bien une religion piétiste et très opposée à toute violence.

sièges, et, en vérité, cela sera auguste, majestueux, grand. S'il boit une tasse d'eau de votre main, cela est meilleur que si tous les hommes et même toutes choses versaient l'eau de leur vie sur sa route¹. En vérité, ô mes serviteurs, vous le verrez !

Ensuite le huitième paragraphe (dit) : Chaque mois, l'un après l'autre, remplissez (un papier) de la mention du nom de votre Seigneur Dieu, le très auguste, de la plus belle écriture, et si vous avez oublié de le faire, il faut que votre héritier le fasse pour vous. Puissiez-vous, au jour de la manifestation de Dieu, avoir foi dans l'Unité première. Multipliez donc (ces talismans) !

Ensuite le neuvième paragraphe (dit) : Celui qui s'élève, dans cette loi, au rang de roi, qu'il construise une maison de Dieu pourvue de cinq portes, puis (une autre maison avec) 90 fenêtres, pour servir de lieu de réunion, avec 90 portes (consacrées) à « Celui que nous manifesterons, » afin que la terre (même) de ces constructions rende témoignage que le roi appartient à Dieu; en vérité, dans tout ce qu'il fait, il rend un témoignage conforme à celui de la terre de ces constructions. En vérité, ô mes serviteurs, révérez-moi !

Ensuite, le dixième paragraphe (dit) : Puis, en vérité, attachez (aux bras et au cou de) vos enfants, des figures augustes marquées du nom de Dieu, fournissant le nom mystérieux (2000). Puissiez-vous, au jour du jugement, être sauvés par ce nom.

Ensuite, le premier paragraphe après le dixième (dit) : Asseyez-vous pour écouter les leçons et (soyez assis également) pour faire la prière dans les jours de joie et (dans les jours) d'affliction². Dès lors, révérez-moi !

Ensuite, le second paragraphe après le dixième (dit) : Si vous travaillez en vue de « Celui que je manifesterai, » certaine-

1. Si vous entretenez une vie paisible et innocente, conforme en tout aux préceptes de la foi, cela vaut mieux pour vous que les transports de zèle qui, à un moment donné, peuvent vous porter à sacrifier votre vie et celle des vôtres, pour la cause sainte.

2. Ce sont des jours désignés dans chaque mois pour remercier Dieu et s'affliger des fautes qu'on a commises.

ment vous ne ferez pas des œuvres vaines, en ce (sens) que, en vérité, vous rendrez grâces à Dieu et vous ne le savez pas¹ !

Ensuite, le troisième paragraphe après le dixième (dit) : En vérité, emparez-vous de l'esprit de Dieu en vous rendant maître du sens intime des dix-neuf paragraphes². Cela vaut mieux pour vous que toute autre chose excellente. Si vous connaissez la puissance des commandements de Dieu, (vous savez que) Dieu n'a rien créé de plus auguste ! En vérité, faites attention au mystère de son œuvre !

Ensuite, le quatrième paragraphe après le dixième (dit) : Il vous est interdit dans votre loi de faire pénitence entre les mains de qui que ce soit, si ce n'est devant « Celui que je manifesterai » ou celui qui en aura reçu mission spéciale de ce dernier³. Mais vous demanderez pardon à Dieu, votre Seigneur, le Souverain (universel), et faites pénitence à Lui !

Ensuite, le cinquième paragraphe après le dixième (dit) : Prosternez-vous devant la porte de la ville qu'habite « Celui que Dieu manifeste » comme étant le lieu où il a (d'abord) apparu⁴ ! Puissiez-vous me vénérer ! Et, en vérité, ne craignez pas !

Ensuite, le sixième paragraphe après le dixième (dit) : Le jour de la manifestation sera révélé au roi ; qu'il écrive ce qui lui sera révélé de la part du Point⁵, et qu'il en avertisse les savants. Certainement, il manifestera (ainsi) la faiblesse de ceux-ci à tout habitant de la terre⁶. Qu'il n'exerce pas son empire, dans son pays, sur celui qui ne croira pas à (sa déclaration), et de même (sur ceux qui n'auraient pas cru auparavant à) ce qui s'est manifesté dans l'explication ; excepté (toutefois) sur ceux qui font le commerce dans le pays (des bābys). Dis : En vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi⁷ !

1. Ceci est dirigé contre l'abus de la direction intérieure, et indique l'excellence des œuvres.

2. C'est-à-dire, de chacune des prescriptions qui composent ce livre.

3. Ceci est pour mettre fin à l'autorité des moullass.

4. C'est Shiraz qui devient ainsi une ville sainte.

5. Dieu.

6. Les savants disputeront, ne croiront pas, et, après quelque temps, se verront confondus.

7. Ceci implique un ordre de tolérance à l'égard des habitants infidèles

Ensuite, le septième paragraphe après le dixième (dit) : Le jour du vendredi, au lever du soleil, prononcez ce verset : — Puissiez-vous au jour du jugement le prononcer entre mes mains ! à moi, le Bâb, qui suis le soleil de la vérité : — « En « vérité ! Le prix soit sur toi de la part de Dieu, ô symbole du « (vrai) soleil levant ! Atteste ce qu'en vérité Dieu lui-même « atteste par sa nature, qu'en vérité, Lui, il n'y a pas de « Dieu, sinon Lui, l'auguste, le chéri ! »

Ensuite, le huitième paragraphe après le dixième (dit) : Celui qui met en prison quelqu'un, sa femme lui est interdite, et si (malgré cela), il s'en approche, il est prescrit sur lui (une amende) de dix-neuf fois dix-neuf miskals d'or chaque mois, (la prohibition et l'amende devant durer) pendant dix-neuf mois ; et s'il se refuse à ce qu'il doit donner, qu'il soit rejeté (de la loi) au nom du Saint, et que le retour à la foi ne soit plus jamais admis de sa part¹. En vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi ! Et celui qui afflige quelqu'un avec intention en quelque chose, qu'il lui soit imposé une amende de dix-neuf miskals d'or de compensation, s'il le peut, et sinon d'argent, à moins que celui (qui afflige) en ait l'autorisation² ! Pour celui (qui cause l'affliction par) inadvertance, qu'il demande pardon à Dieu, son Seigneur, dix-neuf fois. Dis : en vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi !

Ensuite, le neuvième paragraphe après le dixième (dit) : Est abolie pour vous tous la prière, sinon de décours en décours (une fois par mois : alors vous ferez) dix-neuf rikaats, dont chacun sera accompagné d'un geyyâm, d'un gonout et d'un gezoud. Puissiez-vous, au jour du jugement, être debout entre les mains de Dieu ! ensuite, vous y agenouiller, ensuite,

d'un pays bâby, sauf les commerçants, qui devront tous être bâbys ou s'en aller. Le novateur attache une importance extrême au commerce, parce qu'il veut que tout l'édifice social repose sur les arts et les habitudes de la paix. Les commerçants sont ainsi, à ses yeux, une classe supérieure, dont les bâbys seuls doivent faire partie. Cependant, en dehors d'elle, il ne faut violenter personne.

1. Ceci est dirigé contre le pouvoir civil, et c'est une barrière opposée à sa puissance. Il peut être ainsi mis hors la loi pour cause d'abus.

2. A moins qu'il n'ait agi légalement et pour une cause juste, comme, par exemple, le magistrat qui punit un coupable régulièrement reconnu comme tel.

y faire le gonout et ensuite la prosternation¹. Et (pendant tout le temps de la prière, ayez) dans vos cœurs les lettres de l'Unité (19), symbole de Dieu, votre Seigneur ! Puissiez-vous être sauvés par Lui ! Puis, révérez-moi et prosternez-vous devant Dieu !

LA HUITIÈME UNITÉ.

O Lui ! Au nom de Dieu, le très grand, le très saint ! En vérité, moi, je suis moi, Dieu ! Il n'y a pas de Dieu, sinon moi, le plus manifeste, le plus manifeste ! En vérité, regarde dans les livres ce dont nous avons, certes, porté témoignage à son sujet ! En vérité, toute œuvre que nous avons manifestée, certes, elle est plus grande aux yeux de Dieu que tout ce que vous avez pu trouver de louanges² ! Dis : En vérité, lui, il est comme le soleil ! il n'est jamais comparable aux étoiles. En vérité, ô mes serviteurs vénérables, cela, c'est le premier paragraphe.

Le second paragraphe. Dis : En vérité, lorsque vous le pouvez, (disposez de) dix-neuf feuilles de papier très bon, ensuite du nombre unique (19) de cornalines montées en cachets (en faveur de) vous-mêmes, et lorsque vous le pouvez, certes, agissez ainsi. Dis : Que personne n'hérite du mort, sinon son père et sa mère, et ses enfants, et sa femme, et son frère, et sa sœur, et celui qui l'a instruit. (Qu'on prenne l'héritage), après avoir fait les dépenses (nécessaires) pour le mort, (dépenses) qu'on prélèvera sur le bien (laissé par lui). Qu'on lui rende les honneurs (convenables) après sa mort, et (toutes les fois que) vous avez appris que quelqu'un est mort devant Dieu, soyez présents (à son convoi) et sortez (à cet effet) de vos assemblées (d'affaires ou de plaisir).

Ensuite, le troisième paragraphe (dit) : Vous, au jour du jugement, lorsque vous entendrez cet arrêt : « Toutes choses sont anéanties, sinon la nature divine ! » vous prononcerez le nom de votre Seigneur, le maître de la souveraineté et de

1. Le texte décrit ici les trois opérations du geyyâm, du gonout et du gezoud.

2. Il n'est rien de ce que nous venons de vous révéler qui ne soit plus saint et plus auguste que tout ce que, de vous-même, vous pouviez concevoir et exprimer dans vos louanges et votre gratitude.

l'omnipotence, et vous comparâtes entre les mains de Dieu, ensuite entre les mains du Vivant¹; ensuite, vous demanderez pardon à Dieu, votre Seigneur, le miséricordieux; ensuite, vous reviendrez à Dieu (par le délaissement absolu de toute pensée étrangère à lui) et, si vous n'avez pas (actuellement) la force (de vous préparer à cette transformation sublime), demandez-la de la bonté de Dieu, en lisant vos livres, et si vous comprenez bien que, dans chaque mot, il y a le pardon de Dieu, cela est meilleur (pour vous) que tout (autre) profit, sachez-le bien!

Ensuite, le quatrième paragraphe (dit) : Tout ce qui est bon, faites en provision, en le rendant meilleur en vue de « Celui que je manifesterai; » puis, ce qui est moins bon, vous le donnerez à celui qui croit en lui; ensuite, ce qui est entre les deux, (vous le donnerez) à ceux qui vous ont annoncé le Point (les 18^e). Ayez toujours l'attention fixée sur les Lettres de la Vérité.

Ensuite, le cinquième paragraphe (dit) : Si vous le pouvez, réunissez trois diamants et quatre rubis balais et six émeraudes et six rubis sur les lettres de l'Unité, suivant l'ordre (que je vous en donne de la part de Dieu). Et, certainement, considérez la valeur de toutes (ces pierreries) comme étant la valeur de l'Unité première². Puissiez-vous être persuadés en Dieu!

1. Lorsque vous aurez été jugés, il ne vous restera que la participation à l'existence, et toute la partie transitoire de votre nature sera anéantie.

2. Le meilleur de vos actions et de vos pensées doit être pour Dieu, ce qu'il y a de moindre, pour vos coreligionnaires; mais ce qui participe de l'un et de l'autre doit appartenir à vos instituteurs spirituels.

3. 3 pour س م au nom
 4 — الله de Dieu
 6 — الاعظم le très grand
 6 — الاقدم le très saint.

Ceci est un mode de calcul spécial où l'on ne considère pas la valeur numérique de chaque lettre, mais seulement le nombre des lettres.

Ensuite, le sixième paragraphe (dit) : Puis, lavez vos corps (complètement) tous les quatre jours, aussi bien que vous le pourrez faire. Certainement, lavez-les, et certainement, considérez-(vous) dans les miroirs nuit et jour. Puissiez-vous rendre grâces¹.

Ensuite, le septième paragraphe (dit) : Faites la prière vêtus de vos abbas (tels que vous êtes), et quant à elles (vos femmes), (qu'elles la fassent) dans leurs vêtements (ordinaires). Il n'y aura pas de péché sur elles, si leurs cheveux paraissent (pendant la prière) ainsi que leurs corps, devant leurs maris, tandis qu'elles prient². Pour vous, rasez le poil de vos visages. Certainement, vous en deviendrez plus forts et plus beaux dans ce que vous aimez de vos corps. Puissiez-vous rendre grâces quand les jours de Dieu (seront arrivés) ! Dis : en vérité, votre kibla, c'est « Celui que Dieu manifestera, » jusqu'à ce qu'il soit arrivé; (quand il sera arrivé), il vous donnera pour kibla ce qu'il voudra. Alors, vous considérerez ce qui était avant (c'est-à-dire, la direction que vous aviez choisie pour adresser vos prières), comme étant celle que vous saurez après devoir prendre. Dis : Partout où vous vous tournez, vous avez Dieu en face ! Faites (uniquement) attention à Dieu³ !

Ensuite, le huitième paragraphe (dit) : Celui qui a en vue le jour du jugement, qu'il tienne note de ce qu'il fait de bien et de mal. Puissiez-vous être bien instruits de la rémunération finale !

1. Le commandement dont ceci est un abrégé, contient les prescriptions suivantes : le bain tous les jours, le rasage des cheveux et du corps tous les huit ou quatorze jours; se couper les ongles et les teindre au hennèh tous les quatorze jours; sur la poitrine des hommes tracer le mot : *le Miséricordieux*; sur celle des femmes : *ô Dieu!* الله Il faut se regarder dans le miroir, pour être sûr que la propreté est maintenue et qu'il n'y a de taches nulle part. Il faut aussi changer de vêtements et surtout de chemise une fois par semaine, au moins. Le Bâb cherche à rendre effective et complète la propreté que la loi mosaïque et l'Islam, se plaçant à un point de vue de pureté légale, ont recherchée mais n'ont pas trop bien obtenue.

2. La prière musulmane n'est pas légale si l'homme conserve son manteau, et si la femme n'est pas tout entière enveloppée par le sien.

3. Ici le Bâb ne défend pas précisément l'usage d'une kibla, mais il en montre l'inutilité.

Ensuite, le neuvième paragraphe (dit) : Celui qui est instruit dans la nation (tout bāby) a la permission de voir toutes les femmes, et de leur parler, et de même d'être vu d'elles. En vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi ! respectez-moi ! Et si (ces rapports entre les deux sexes) ont lieu en dehors de ce qui est nécessaire entre deux personnes, dis : Au-dessus de dix-huit paroles, craignez (de continuer) ! Sachez que vous ne pouvez en tirer aucun profit ¹ !

Ensuite, le dixième paragraphe (dit) : Nettoyez vos bouches avec le cure-dent et la brosse après que vous avez terminé vos repas ; ensuite, certainement, (vous pouvez) aller vous coucher. Ensuite, lavez vos visages et vos mains jusqu'à la naissance du bras, si vous voulez prier ; ensuite, appropriez vos visages et vos mains avec la serviette, et, en vérité, dans (l'intérieur de) la maison libre ², gardez quelques parfums dans des serviettes. Puissiez-vous ne jamais éprouver que ce qui vous plaît ! Et, certainement, versez sur (vos mains, en prenant) la forme de l'Unité ³ de l'eau exquise (des essences précieuses) telles que (de l'eau) de rose rouge. Puissiez-vous, au jour du jugement, entre les mains de Dieu, entrer dans l'eau de rose rouge et dans les parfums, et (faites en sorte que) votre odeur ne change jamais votre disposition (d'esprit) ⁴. Et si vous prononcez le « au nom de Dieu ! » cinq fois, certainement, c'est (une compensation) suffisante de votre ablution, lorsque vous ne pouvez pas trouver d'eau, ou que cela est trop difficile pour vous ! Puissiez-vous rendre grâces !

1. Le Bāb défend la voilure des femmes et veut que les deux sexes aient des rapports publics et libres entre eux. Mais il met les fidèles en garde contre les dangers de ces rapports, et défend les conversations inutiles et indiscrètes. Il est certain que la voilure et la licence qu'elle favorise sont la cause principale de la dépravation morale des Orientaux.

2. L'oratoire que chacun doit avoir chez soi.

3. Le *hykal touhyd*, « forme de l'Unité, » signifie la posture que les bābys prennent pour faire les ablutions. Tandis que les musulmans s'accroupissent, ils doivent, eux, s'asseoir les jambes croisées. Ils donnent à cette posture le nom de « forme de l'Unité » pour indiquer le repos absolu dans lequel l'unité est surtout comprise.

4. Que vous ne soyez pas distraits ou affectés désagréablement par quelques mauvaises odeurs que vous laisseriez subsister sur vous.

Dis : A chaque manifestation (d'un prophète), les créatures échangent le feu pour la lumière, et comment dirigerez-vous vos actions? C'est en ayant (toute) votre attention portée sur le point (générateur de l'œuvre nouvelle, c'est-à-dire le nouveau prophète); et, en vérité, il vous est pardonné ce que vous éprouvez dans le sommeil, si vous déterminez une pollution par vous-mêmes; mais connaissez le prix de cette liqueur, en vérité, elle est la cause de la création de l'être qui adore Dieu. Autant que cela est possible, conservez-la en tout honneur (et respect)!¹ Puissiez-vous venir au secours de la loi de Dieu par les fruits de vous-mêmes! Et lavez-vous, si vous l'aimez mieux, lorsque vous trouvez cette eau, puis, certainement, conservez (l'eau avec laquelle vous vous êtes lavés), et, certainement, dites dix-neuf fois : Gloire à toi, ô Dieu! En vérité, il n'y a pas de Dieu, sinon toi! Gloire à toi! En vérité, je suis au nombre de ceux qui te louent! Et si vous vous êtes enfoncés dans l'eau, la même prescription (que ci-dessus) vous est faite, après que vous vous êtes lavés. Et, de même, si vous lavez vos têtes et vos corps et vos mains et vos jambes, ne manquez pas de louer Dieu pendant cette occupation.

Et, en vérité, les femmes, lorsqu'elles ont leurs mois, il n'y a pas pour elles de prières ni de jeûnes, à moins qu'elles ne se lavent. Ensuite elles feront la louange (de Dieu) quatre-vingt-quinze fois, d'un coucher (de soleil) à un coucher de soleil, et elles diront : Gloire à Dieu, le maître de la beauté et de la forme! Et si vous êtes en voyage avec elles (les femmes), après que vous êtes descendus (de cheval) et que vous êtes (en train) de vous reposer dans le lieu (que vous aurez choisi), prosterner vous tous pour la première fois, puis, prononcez cette fois-là la louange (de Dieu); ensuite asseyez-vous pour (le bien de) la forme de l'Unité². Alors louez Dieu dix-huit fois. Ensuite levez-vous! Tout cela est dans ce but, que vous puissiez rendre grâces à Dieu conformément à sa loi!

Ensuite le premier paragraphe après le dixième (dit) : Et, pour vos morts, lorsque vous le pouvez, lavez-les cinq fois

1. « Dans un vase précieux. »

2. Asseyez-vous sur vos talons, dans un repos complet.

dans l'eau pure¹. Ensuite, ensevelissez-les dans des vêtements de soie ou de coton après avoir placé un cachet (de cornaline) dans leurs mains, présent de Dieu aux vivants et aux morts². Puissiez-vous avoir confiance en « Celui que je manifesterai » au jour du jugement !

Et, en vérité, lorsque l'eau est au plus haut degré de chaleur, préférez-la pour laver vos morts par les mains de ceux que vous considérez comme vos frères ; dans de l'eau froide mettez l'eau chaude et servez-vous en lorsque vous avez atteint le degré de tiédeur qui vous convient. Ensuite (lavez) le corps des morts avec de l'eau de rose rouge ou (quelque

1. On doit laver d'abord la tête, en disant : *O l'Incomparable!* ensuite la poitrine, en disant : *O Vivant!* puis la main droite, en disant : *O l'Éternel!* ensuite la main gauche, en disant : *O le Maître!* ensuite le pied droit, en disant : *O le Juste!* ensuite le pied gauche, en disant : *O le Saint!*

فرد	3
حى	2
قيو	4
حكم	3
عدل	3
قدوس	4
	19

Ici il ne s'agit dans le calcul que du nombre des lettres composant chaque mot.

2. Si c'est un mort, il faut qu'il y ait sur le cachet :

ولله ما فى السموات وفى الارض وما بينهما وكان
الله بكل شى عليها

« Et à Dieu appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et ce qui est entre les deux ! Et Dieu est savant sur toutes choses ! »

Si c'est une morte :

ولله ملك السموات والارض وما بينهما وكان
الله على كل شى قديراً

« Et à Dieu appartient l'empire des cieux et de la terre et de tout ce qui est entre les deux, et Dieu est tout puissant sur toutes choses ! »

eau) semblable. Lorsque vous le pouvez, certes, il faut vous rassembler (pour accompagner le défunt). Ensuite, donnez-lui tous les témoignages de vœux pour son repos et d'affection (pour sa mémoire). Ensuite, après dix jours (écoulés), que tous (les croyants sans distinction aucune) aillent visiter leurs morts. Ou même, il est plus près (de la perfection) que vous y alliez tous les jours si cela vous est facile. Lorsque vous le pouvez, pendant dix-neuf jours et dix-neuf nuits, ne vous éloignez pas (du mort ou du tombeau), et lisez les révélations de Dieu et tenez les lampes allumées auprès (du mort).

Ensuite, le deuxième paragraphe après le dixième (dit) : En vérité (*c'est Dieu qui parle au Bâb*), j'ai vu, pendant qu'on te martyrisait (comparaître devant moi) toute la douleur (du monde) ¹. Ne t'afflige pas ! Et, en vérité, dans ce lieu-là, toutes choses m'ont loué par toi, et tout ce qu'on a fait, si on le sait, a été fait par toi et en vue de toi, et, promptement (toutes choses) reviendront à moi ! Et elles me demanderont pardon.

Dis : Celui qui est dans ce pays dont la circonférence est de soixante-six farsakhs ², aussitôt que dix-neuf années auront passé de son temps de vie, il faut qu'il se présente dans ce lieu du martyr pour y faire le pèlerinage, tous les ans une fois ; puis, après dix jours (passés) là, certainement (les pèlerins) seront libres (de s'en retourner chez eux ³). Et sur la place de la Station, certes, qu'ils fassent cinq rikaats de prières, et celui qui ne peut pas (venir les faire là, qu'il les fasse) dans sa maison, (et alors) pendant dix-neuf jours qu'il prie Dieu, son Seigneur ; et celui qui n'est pas dans cette limite ⁴, il lui

1. C'est ce passage qui me fait douter que le livre soit du Bâb. Mais je dois dire que ceux qui le prétendent présentent ici deux interprétations. Les uns assurent que le martyr dont il est ici question n'est pas la mort du Bâb, mais son arrestation à Shyrax et son transport dans la citadelle d'Ardebyl, où il aurait composé l'ouvrage actuel pendant l'emprisonnement qui précéda sa mort. D'autres soutiennent qu'il s'agit bien de la mort du Bâb, mais que celui-ci, qui la prévoyait et la considérait comme assurée, en parle comme d'un fait déjà accompli.

2. Le pays de Tebryz, où le Bâb a été martyrisé.

3. Ce passage a encore ce sens : « certainement, ils doivent prier avec toute effusion. »

4. Qui ne fait pas toutes les prières nécessaires, qui les fait imparfaitement ou qui abrège le temps de dix-neuf jours.

est pardonné par ma bonté, et, en vérité, j'ai prononcé ce jugement sur ce qui est sur la terre : qui pourrait aller à l'encontre ? En vérité, ô mes serviteurs, vénérez Dieu !

Ensuite, le troisième paragraphe après le dixième (dit) : Faites le azayem pour le Point, en vue de ses premières (manifestations) et de ses dernières, quatre-vingt-quinze fois, dans les prières (qui) lui (sont adressées), et certes, priez tous (tant que vous êtes), une fois, mais vous (qui êtes seuls), vazez à la prière isolément.

Ensuite, le quatrième paragraphe après le dixième (dit) : Si vous savez ce qu'est l'Exposition et (ce que sont) ses préceptes, lisez en ce qui vous plaît, jour et nuit, et si (vous n'êtes pas en état de comprendre l'Exposition et ses préceptes), rappelez-vous Dieu sept cents fois (par jour), si vous êtes en disposition, et sinon (attendez) jusqu'à ce que vous le soyez !

Ensuite, le cinquième paragraphe après le dixième (dit) : Il est nécessaire, pour tous les êtres, qu'il reste de leur existence une existence, et, certes, il faut qu'ils se marient entre eux lorsque sont passées onze années de leur âge, et celui qui le peut et n'accomplit pas la tâche de propagation, son œuvre ne se fait pas. Et s'il y a empêchement (d'âge) dans l'un des deux (dans la femme), quant à la production des enfants, qu'ils attendent, si cela leur plaît, jusqu'à la puberté ; et il n'est pas permis (de prendre un conjoint) sinon qu'il soit (des croyants) à l'Exposition, et, si (une épouse étrangère) entre (dans la maison d'un fidèle), ce qu'il possède de lui-même reste interdit pour l'autre (conjoint, à moins qu'elle (l'épouse infidèle) n'arrive (à la vraie religion). Ce précepte a été donné (postérieurement à l'abrogation de la première) ordonnance que Dieu avait manifestée dans la vérité et qui s'était manifestée dans la justice, avant ce (nouvel ordre). Dès lors, donc, vous êtes libres de vous marier. Puissiez-vous, au moyen de ce précepte, glorifier la loi de Dieu !

Ensuite, le sixième paragraphe après le dixième (dit) : Ceci

1. On voit qu'en général le Bâb se montre très peu exigeant sur la pratique des dévotions extérieures. Plusieurs fidèles croient même qu'il n'y tenait pas et ne faisait que céder à un certain respect pour la coutume établie qu'il ne voulait pas trop violenter.

importe à la justice de Dieu que, de toute chose qui a la valeur de cent miskals d'or, quelle que soit cette chose, vous donniez la valeur de vingt miskals, au nom de Dieu, lorsque le cercle (d'une année) a passé sur (cette chose) et qu'elle n'a pas déchu de ce qu'elle valait d'abord, (que vous donniez, dis-je, cette valeur) à « Celui que Dieu manifestera. » Certainement (ce dernier) donnera à chacune des Lettres de l'Unité ¹ un miskal, excepté à la première Lettre (au Bâb) ² à laquelle il donnera deux miskals, et, en vérité, jusqu'au temps où « Celui que Dieu manifestera » sera apparu, (il faudra remettre ce tribut) à celui (des prophètes ou des lieutenants de Dieu) qui aura été manifesté pendant la vie (des tributaires), et, assurément, après la mort de ces derniers, (leurs dons) reviendront à leurs enfants s'ils en ont et, s'ils n'en ont pas, à toute personne instituée par Dieu (pour être leur héritier). Que tous agissent ainsi.

Cet ordre (doit s'accomplir) si (le propriétaire) possède par lui-même, et s'il a plus que (ce qu'il faut pour) son entretien ; et quand on fait le compte (de son bien) après sa mort, (cet impôt se prélève) sur la totalité du bien (sans faire la distinction précédente). Ensuite (le lieutenant du Bâb ou le Bâb lui-même) détermine, suivant la justice, pour tout l'espace de temps qui s'écoulera jusqu'à la manifestation (de Celui que Dieu manifestera), la quotité de l'impôt sur l'héritage, au taux qui lui convient. Et, en vérité, il ne faut pas que vous soyez en retard (pour payer ³).

Ensuite, le septième paragraphe après le dixième (dit) : Lorsque le produit du prix (des objets représentés par) les miskals d'or et d'argent a été remis par tout le monde en vue

1. Aux dix-huit qui forment l'unité prophétique avec lui.

2. Cette lettre est celle qui, jointe aux dix-huit, accomplit avec elles le chiffre 19. Il ne s'agit pas ici du premier Bâb, mais d'une des incarnations successives appelées ici : « Celui que Dieu manifestera. »

3. On voit ici la trace d'un établissement théocratique différent de l'ordre des pouvoirs civils et pouvant faire des lois dont l'origine, bien que spirituelle, a cependant action sur le domaine temporel. Cependant, c'est un fait digne de remarque que le bábysme, contrairement aux précédents asiatiques, conçoit la séparation des deux pouvoirs.

du nombre des lettres (dix-neuf) et des deux *Has*¹, il est révélé que le sixième (de ce produit total) appartient à Dieu, et, assurément (celui-ci) permet que, de toute chose possédée, sauf le nombre de Dieu² certainement, on donne aux pauvres de la part de leur Seigneur, et à ceux qui sont empêchés dans leur travail, et aux débiteurs, ou à ceux qui sont rançonnés, ou à ceux qui sont embarrassés dans leur commerce, ou à ceux qui ont besoin de quelque chose dans le voyage, et que l'on se fasse du bien l'un à l'autre. Dis : En vérité, ce qu'il y a de plus proche, ce sont les enfants et ce qui leur est nécessaire ; ensuite la parenté.

En vérité, ô riches ! vous tous tant que vous êtes, vous êtes les préposés de Dieu, et soyez attentifs à la fortune de Dieu (qui est entre vos mains), et enrichissez les pauvres de la part de votre Seigneur, et il n'est pas permis de mendier dans les bazars, et celui qui demande, il est défendu de lui donner, et, en vérité, l'ordre (de se considérer comme les préposés de Dieu, quant à la possession des biens du monde, s'adresse) à tous ceux qui font le commerce, et celui qui n'est pas en situation (de prendre les charges imposées par ce précepte), vous, ô les préposés à la richesse, faites parvenir (le nécessaire) jusqu'à lui !

Et, certes, elle est indispensable pour vous, la science de ce qui est (décrété) dans votre loi (savoir :) que personne ne manque de rien ! En vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi !

Et, en vérité, ce nombre de Dieu (le sixième des biens), lorsqu'on l'aura prélevé sur la totalité des fidèles, pour le donner à Dieu, et que, pour toute l'année, il sera recueilli, et lorsqu'il sera arrivé au plus haut taux qu'il puisse atteindre, le Point (ou tout représentant de Dieu) le prendra pour les premières et dernières Lettres³, et de ce que vous possédez,

1. Les deux *Hds* sont Moulla Houssein Boushrewyèh, la première des lettres du Vivant, surnommé la porte de la Porte, *Bâb el-Bâb*, et Celui que Dieu manifestera, qui est également la Porte, celle de sortie, comme Moulla Houssein Boushrewyèh est celle d'entrée. Le Bâb lui-même a cessé d'être la Porte pour prendre un rang plus élevé, après la conversion de Moulla Houssein Boushrewyèh. Il est alors devenu le *Point*.

2. C'est-à-dire la part attribuée à Dieu qui constitue le sixième.

3. Pour le clergé.

vous ferez part aux dix-neuf principaux dévots (que vous connaîtrez parmi vous), lorsque l'ordre (qui les fera connaître sera arrivé pour vous).

Que chacun donne le nombre *Hâ*¹ suivant ce qu'il peut (c'est-à-dire cinq ashrefys, ou cinq krans ou cinq pouls) d'après ses ressources, à ses parents, et que les parents entre eux (se donnent), pour peu qu'ils soient croyants!

Ensuite, le huitième paragraphe après le dixième (dit) : Jeûnez tous les ans pendant le mois d'Alâ (le dernier des 19 mois de l'année) et avant que ne soient mûrs l'homme et la femme, (c'est-à-dire avant) la onzième année après leur conception². (Passé cette époque), si on le veut, qu'on jeûne jusqu'au coucher du soleil. Et après la quarante-deuxième année, (le jeûne) leur est remis. Pour ceux qui se trouvent entre le lever (c'est-à-dire l'âge de onze ans) et le coucher (les quarante-deux ans), certainement qu'ils jeûnent. Puissiez-vous, au jour de la manifestation, ne pas franchir les portes du feu!

Autant que vous le pourrez (dans le mois du jeûne), donnez des repas avant le lever (du soleil) et après le coucher. Et si vous croyez en celui qui sera « Celui que je manifesterai, » ne discutez pas à son sujet et ne mangez pas et ne buvez pas et n'ayez pas des relations de femmes (dans ces repas). (Le but qu'on doit s'y proposer est) de prendre du plaisir (à lire et à commenter) les prescriptions de Dieu; et ne tournez pas vos bouches en parlant de ces sujets sacrés, tant que vous lisez³!

1. C'est-à-dire, cinq.

2. Le Bâb autorise le jeûne pour les enfants comme pour les adultes pendant le mois d'Alâ. Mais, en faisant remarquer que les adultes pourront, s'ils le veulent, jeûner jusqu'au coucher du soleil, il donne à entendre que les enfants n'ont nul besoin de se soumettre à cette austérité, et le jeûne, pour eux, peut être réduit à quelques heures de la matinée ou même supprimé tout à fait, sans qu'il y ait faute de leur part ou de celle de leurs parents. On voit encore ici que le novateur accepte, avec répugnance et à demi, des habitudes dévotes qu'il juge trop enracinées et trop peu importantes d'ailleurs pour les heurter de front.

3. Comme font les musulmans, chez qui c'est une mode dévote d'abaisser les coins de la bouche, ainsi que de parler du nez et de renverser la tête en arrière en clignant des yeux.

Ensuite, le neuvième paragraphe après le dixième (dit) : Chaque fois que vous entendez nommer le Point¹, saluez-le (d'une formule de louange). Faites-en de même lorsque (vous entendez citer) les Lettres du Vivant (les dix-neuf). Puissiez-vous avoir la bonne dévotion, au jour de la manifestation de leur Seigneur !

Lorsque vous faites un récit (relatif à Dieu ou aux saints), il suffit (de faire le salut) une fois² ! Et la veille du vendredi et le vendredi même, dites : « Gloire à toi, ô Dieu ! donne le salut à la nature des sept Lettres (Aly, Mohammed) et aux Lettres du Vivant, avec gloire et élévation³ ! » Puissiez-vous au jour du jugement être convaincus de ce que vous direz-là !

Ne faites pas le salut comme (vous le faites) aujourd'hui (en l'adressant) à Mohammed et aux Lettres du Vivant. Vous serez séparés d'eux par un voile (au jour) de leur manifestation, dans leur dernier (jugement⁴). Si vous ne les saluez pas et si vous ne les affligez pas, certainement vous les rendrez satisfaits de vous⁵. Mais (pour être dans le vrai) ne les saluez pas, faites ce que vous avez à faire (de vraiment utile, nécessaire), et celui qui salue « Celui que je manifesterai, » Dieu le salue mille fois. Et de même, si vous saluez les Lettres de la vie !

LA NEUVIÈME UNITÉ.

O Lui ! en vérité, moi, je suis moi, Dieu ! Il n'y a pas de Dieu sinon moi, le plus puissant, le plus puissant ! Et, en vérité, c'est à moi qu'appartient l'empire du ciel et de la terre

1. Ici, le Point c'est Dieu.

2. Les musulmans rigides affectent d'incliner la tête avec respect chaque fois qu'ils nomment Dieu, le Prophète ou un saint personnage quelconque.

3. Ici il s'agit des douze Imams musulmans qui portent ce nom.

4. C'est-à-dire : Vous n'avez aucune espèce de rapport avec eux ni avec leurs sectateurs.

5. A quoi sert de les saluer d'une part, et de l'autre, de ne plus les reconnaître comme guides ? Ils sont plus satisfaits qu'on les laisse absolument en repos. Seulement, il ne faut pas les offenser, car tant que la loi qu'ils ont prêchée au monde n'a pas été remplacée par le bábysme, ils représentaient la vérité et étaient pour le monde une source de salut.

et de ce qui est entre eux ! Ce qui vient de moi arrivera à toi, à ton dernier jour, et à ton premier jour¹ !

Dis : La terre entière est magnifiée pour « Celui que je manifesterai. » Au jour de sa manifestation, vous retournerez à lui ! Et si vous avez une maison et que vous y demeuriez, nous décrétons contre vous le feu ! En vérité, ô mes serviteurs, vénérez-moi² !

En vérité, les palais des rois sont à lui (Celui que Dieu manifesterà), et, en vérité, si quelqu'un fait la prière dans ceux-ci, il est indispensable pour lui qu'il donne aux pauvres un miskal d'argent, à moins que vous ne soyez un des témoins de l'Exposition³, priant au coucher du soleil avec une autorisation (des supérieurs). Que celui-là habite (sans scrupule) dans ces (palais des rois), s'il en a la permission.

Dis : Dans les grandes assemblées, laissez vide (la place) de dix-neuf (personnes). Puissiez-vous au jour de la manifestation n'avoir pas pris le pas (sur les dix-neuf) ! Cette (prescription a lieu (lorsqu'il y a de la place, sinon une seule place (vacante) vous suffira. Puissiez-vous dans ce jour de la manifestation être sauvés !

Ne vous en allez pas comme aujourd'hui, parlant de moi et discutant sur moi et ne me saluant pas (de formules de respect⁴). Ainsi est le premier paragraphe.

1. A la fin des temps et au jour où commencera l'éternité. Il y a encore un autre sens : au jour où finira la période dogmatique actuelle et où commencera l'autre période plus élevée dans la vérité absolue que viendra ouvrir « Celui que Dieu manifesterà ».

2. Cela veut dire que si, suivant la prescription qui en est faite plus haut, vous avez dans votre maison un oratoire destiné à « Celui que Dieu manifesterà, » et que vous, propriétaire, ou plutôt usufruitier des biens qui n'appartiennent réellement qu'à « Celui que Dieu manifesterà, » vous vous permettiez de vous en servir pour des usages profanes, vous êtes damné.

3. Un personnage ecclésiastique. Cette prescription n'est que le maintien du loyer que le roi paye aujourd'hui aux moullas pour avoir le droit de faire la prière chez lui, ce qu'il possède ne lui appartenant que par usurpation, puisqu'il n'est pas de la famille d'Aly. La prière ne serait pas légale dans un lieu ainsi possédé sans droit; mais le loyer payé à la mosquée est censé rétablir la légalité.

4. Cette défense est dirigée contre la passion qu'ont les Persans, les Hindous et les Arabes de parler sans terme ni mesure sur des sujets théologiques.

Ensuite vous lisez dans le second paragraphe : En vérité, ô médecins, craignez Dieu, et donnez des médicaments bons et bienfaisants (tels que) Dieu les a créés, et vous, ô mes serviteurs, visitez les malades.

Si quelqu'un possède une très belle écriture, (telle) qu'elle soit incomparable, qu'il écrive mille lignes (d'éloges de Dieu, du Bâb et des saints) et ce sera son testament, et certainement je tiendrai grandement compte de lui!

Ensuite le troisième paragraphe (dit) : Tous les rois (bâbys) devront avoir une maison (ornée) de miroirs et leur appartenant. Ils feront écrire devant eux ce qui servira d'arguments pour (prouver) la vérité des préceptes de leur Seigneur¹.

S'ils n'aident pas (à la religion), certainement Dieu prendra vengeance d'eux par tous les moyens possibles et s'ils viennent en aide à lui (au Bâb), certainement Dieu leur accordera tout ce qu'il y a de meilleur. Dis : En vérité, je t'ai créé pour que tu donnes assistance (à la religion) et il te faudra mourir (ensuite), mais je maintiendrai ton souvenir jusqu'au jour du jugement, dans la mémoire du Créateur!

Ensuite le quatrième paragraphe (dit) : Chaque fois que vous vous reposez dans l'endroit retiré (de vos maisons), prenez plaisir à parler de Dieu, mais si vous prenez plaisir à ce qui a trait à « Celui que Dieu manifestera, » certainement c'est (encore) meilleur devant Dieu que si vous prenez plaisir à vous entretenir de Lui. Certes, je l'ai exalté dans vos cœurs, par les préceptes qui le concernent, avant qu'il n'ait été manifesté (et cette glorification a été faite par) ma langue. En vérité, ô toutes choses, vénérez-le!

Ensuite le cinquième paragraphe (dit) : Il a été prescrit à tout homme de servir le Point pendant dix-neuf jours, dans (le temps de sa) manifestation², et cette obligation vous est remise lorsqu'il le permet. Dis : Cela est la meilleure des œuvres si vous pouvez la bien considérer!

1. Il est ordonné aux rois d'avoir les murailles de leurs palais couvertes de formules talismaniques bien et richement écrites. C'est exactement ce que faisaient les monarques anciens au moyen de l'écriture cunéiforme.

2. Tout homme est obligé d'aller pendant dix-neuf jours servir matériellement le Bâb.

Ensuite le sixième paragraphe (dit) : Ne prenez point le pas sur la famille dans laquelle le Point se manifeste, (à la condition que) ceux-là (les gens de cette famille) seront des croyants¹. Dis : Ceux-là sont les meilleurs de (tous les hommes qui sont) sur la terre; et si Dieu avait connu (quelque autre famille) plus excellente dans la foi, certainement il aurait manifesté le Point au milieu de cette famille. Demandez le salut à Dieu pour le père et pour la mère (du supérieur ecclésiastique), et pour ce qui vit avec lui, et pour ce qui croit en lui parmi les chefs de sa parenté. Si vous vous conduisez bien avec tout le monde, puissiez-vous avoir connaissance (du Point) avant qu'il se manifeste, et après cela (après la manifestation), vous n'aurez aucune peine à considérer et à comprendre. (La forme de salut à adresser aux parents du Báb est celle-ci :) C'est à toi qu'appartiennent, en vérité, ô Trésor de Dieu (ô Báb), puis aux premiers de ta parenté, l'Exposition de Dieu et la louange de toutes choses². En tout temps (existe la manifestation), et avant ces temps, et après les temps!

Ensuite le septième paragraphe (dit) : Tenez-vous loin de tout ce qui n'est pas de moi, et ne vendez pas et n'achetez pas ce que Dieu n'aime pas. Et, en vérité, cela vous est interdit, et ne faites pas cela. Vous qui êtes dans cette loi, écartez-vous, autant que vous le pouvez, de toute action impure.

Ensuite le huitième paragraphe (dit) : Ne prenez pas de drogues (enivrantes), ni arak, ni opium, ni les choses qui sont au-dessus, et n'en vendez point, et n'en achetez point, et ne vous en occupez point, sinon dans le cas où vous prendriez plaisir à en fabriquer³.

1. Toute famille qui compte parmi ses membres un des dix-neuf membres de l'Unité prophétique, ou bien un des chefs spirituels inférieurs, a droit à des respects spéciaux.

2. *Toutes choses* signifie ici le prototype de toutes choses, c'est-à-dire les Lettres du Vivant, la religion même. — Il faut considérer que les mots *kull-shy*, toutes choses, ont la valeur numérique de 360, et en y ajoutant l'Élif hamzè, pour le Noktèh, pour le Báb, on a 361, qui est le carré de 19, lequel nombre est à la fois Dieu, et l'univers et le Báb.

3. C'est-à-dire dans le cas où vous en auriez besoin pour l'exercice des métiers ou des arts, et je crois qu'il faut ajouter aussi : dans le cas où vous en fabriqueriez pour les vendre aux infidèles.

Ensuite le neuvième paragraphe (dit) : Ne faites pas de prières en commun ; mais visitez les temples et méditez, assis sur les bancs, sur tout ce qui plaît à Dieu, et faites des prêches ; excepté dans le cas où l'on prie pour les morts, et en vérité (dans ce cas), vous prierez (ensemble) ¹ pendant le temps que l'on sera réuni.

Certainement, prenez tout ce qu'il y a de bon dans vos maisons pour (le mettre) dans vos temples (domestiques), et, en vérité, fréquentez les temples ². C'est excellent pour vous. Puissiez-vous, au jour de la manifestation de Dieu, être diligents dans l'œuvre de Dieu !

Ensuite le dixième paragraphe (dit) : Autant que vous le pourrez, rendez-vous possesseurs de tous les vestiges (les livres qui traitent) du Point, quand même ce seraient des (livres) imprimés. Et, en vérité, les faveurs (de Dieu) descendent, sur celui qui les possède, comme une pluie. Dis : En vérité, ô mes serviteurs, c'est le meilleur des commerces ! En vérité, croyez en « Celui que je manifesterai ! »

Ensuite le premier paragraphe après le dixième (dit) : Certainement, purifiez vos esprits de ce qui n'appartient pas aux Lettres Sublimes ³ ! Puissiez-vous ne pas pénétrer dans ces horribles réalités ⁴, et certes ne soyez pas d'entre eux (les infidèles) ! Et celui qui peut ne s'occuper à comprendre que le bon, cela est bon pour lui. Pour vous, ayez votre attention concentrée sur ce que Dieu a manifesté, et, en vérité, il a été révélé dans la (loi du Bâb) tout ce qui a été révélé jusqu'à présent ⁵ !

1. Chacun pour soi, à voix basse et sans s'unir aux autres assistants.

2. Il s'agit ici des oratoires domestiques. C'est la recommandation expresse des méditations solitaires.

3. C'est-à-dire, de tout ce qui n'a pas trait au peuple fidèle du Bâb. Les bâbys s'appellent les *Lettres sublimes*, parce que toutes leurs pensées, tous leurs désirs, toute leur vie expriment Dieu et ses envoyés, en opposition avec les lettres *emprisonnées* سجين qui représentent les gens enfermés dans l'erreur et l'infidélité, tout ce qui n'est pas bâby.

4. C'est-à-dire, le châtement certain qui attend les infidèles.

5. La loi du Bâb contient toutes les révélations antérieures, et de plus des vérités qui n'avaient pas encore été annoncées.

Après l'*Élif* et le *Ya*, si (Celui que Dieu manifestera) veut compléter le nombre de *toutes choses* (360), certainement, avec la volonté de Dieu, vous en serez témoins¹.

Ensuite le deuxième paragraphe après le dixième (dit) : Le poil des animaux ne rend pas votre prière infructueuse ni rien de ce qui a vie. Pour vous, rendez grâces à la loi de Dieu².

Ensuite le deuxième paragraphe après le dixième (dit) : Ne détruisez jamais aucun écrit !

Ensuite le quatrième paragraphe après le dixième (dit) : Tous les dix-neuf ans, si vous le pouvez, renouvelez tous vos effets³.

Ensuite le cinquième paragraphe après le dixième (dit) : Certes, il vous faut tracer le nom du Bâb sur tous vos objets. Puissiez-vous, au jour de la manifestation de sa réalité, si vous êtes restés fermes dans votre foi, apporter vos hommages à l'Arbre auguste (le Bâb)⁴ !

Ensuite le sixième paragraphe après le dixième (dit) : Ne frappez jamais personne !

Ensuite le septième paragraphe après le dixième (dit) : Certes, dans l'espace de dix-neuf jours, soyez l'hôte de dix-neuf personnes, quand même vous n'auriez que de l'eau à leur donner, et si vous ne pouvez pas avoir plus d'un convive (à la fois), amenez-le (cependant chez vous).

Ensuite le huitième paragraphe après le dixième (dit) : Ne déchirez pas vos habits et ne frappez pas vos corps lorsque

1. Ceci explique ce fait, que huit unités du livre traduit ici n'ont pas été écrites encore. Le Bâb en abandonne la révélation à « Celui que Dieu manifestera, » et qui ainsi complétera le nombre des 19 unités formant l'unité de la loi. Jusque-là, le nombre de toutes choses restera incomplet. Mais ce chiffre de huit unités encore à révéler correspond à une chose qui est représentée par le chiffre 8 : les huit demeures du paradis. Ces demeures ne seront ouvertes que par les huit unités qui restent à révéler, et elles sont destinées à tous les peuples du monde non encore convertis, mais qui le seront alors.

2. Ceci est dirigé contre les idées musulmanes sur la pureté et l'impureté légales.

3. Les vêtements, les meubles, les tentures, afin que tout soit toujours propre.

4. Cette dénomination *d'arbre* est prise des juifs et des chrétiens.

meurt quelqu'un d'entre vous. (Ne le faites) jamais, jamais!

Ensuite le neuvième paragraphe après le dixième (dit) : Chaque fois que vous préparez un poisson de mer ou de rivière, dites : Au nom de Dieu, le protecteur, l'Éternel! Ensuite, mangez de tout (poisson) qui a des écailles!

LA DIXIÈME UNITÉ.

Au nom de Dieu, le très grand, le très saint! En vérité, moi, je suis moi, Dieu! Il n'y a pas de Dieu, sinon moi, le plus parfait, le plus parfait! En vérité, j'ai révélé dans la dixième unité que, en vérité, j'atteste que, en vérité Lui, il n'y a pas de Dieu, sinon moi! Le protecteur, l'Éternel! dis :

(C'est ici) le premier paragraphe. Ne vous écartez pas des chiens ni d'autres (animaux), et quand même vous vous froteriez à leur poil ou à leur humidité, à moins que vous n'aimez à vous broser après¹.

Dis, dans le deuxième paragraphe : En vérité, Dieu a permis à ceux qui croient à l'Exposition, tant Lettres (mâles) que Lettres (femelles), de contempler les femmes, lorsqu'ils le veulent, et qu'elles le veulent, sauf à ce que les hommes n'assistent pas, ou que (les femmes) n'assistent pas à ce que Dieu n'aime pas dans le fait de la contemplation d'eux et d'elles, et Dieu veut qu'il soit créé entre vous et elles ce qui peut vous donner la satisfaction que vous aimez².

Et, en vérité, dans le troisième paragraphe (il est dit) : Certes, faites le partage de ce dont vous avez hérité des biens de Dieu, de la même manière que je les ai partagés entre vous. Puissez-vous, après avoir accompli ce que nous voulons au sujet des parts de chacun, entrer, au jour de la manifestation, dans celle-ci (la part de la félicité éternelle qui vous reviendra pour votre conduite)!

1. Pour les musulmans, on n'est pas impur quand on a touché un animal impur, à moins qu'il ne soit resté après vous quelques-uns de ses poils, ou bien, s'il est mouillé, que vous n'avez gardé quelque chose de son humidité. Pour les bābys, cette impureté est abolie : mais il n'est pas défendu d'éviter la malpropreté.

2. L'usage du voile et la réclusion des femmes sont abolis. Il est permis aux deux sexes de se regarder librement, mais dans la mesure et avec la réserve que doivent imposer la décence et les bonnes mœurs.

Certes, croyez à « Celui que Dieu manifestera ! » Ensuite, soyez convaincus de ses préceptes.

Dis : En vérité, vos enfants hériteront d'après la supputation du *Tha'*. Donnez à vos (filles) des portions équitables. Dis : Puissent-ils rendre grâces de ce que Dieu a prescrit pour ceux-là (les infidèles) le nombre de l'*Inimitié*!

Dis : Pour ce que Dieu a prescrit qu'il soit donné à vos femmes, d'après le calcul du *Ha*, conformément aux nombres *Ta* et *Fa*, partagez-le entre elles avec équité.

Dis : Pour ce que Dieu a prescrit dans la supputation de la supputation du *Za* (ع^از) pour vos pères, (ce qui revient) aux nombres *Ta* et *Kaf* (ك^اف), décidez d'après la loi que Dieu (vous a tracée).

Dis : Pour ce que vos mères (ont droit d'avoir en) héritage, c'est d'après la supputation du *Waw*, nombre vain dans le calcul. Pour vous, conformez, sur ce point, votre volonté à la volonté de Dieu !

Et, en vérité, pour ce que Dieu a prescrit pour vos frères du nombre *Shyn*, d'après la supputation *Ha* (ه^اش^ن), conformez-vous à ce que Dieu a prescrit.

Et, en vérité, pour ce que Dieu a prescrit relativement à vos sœurs, du nombre *Râ* et *Mym*, d'après la supputation *Dâl*, soyez justes envers elles, suivant ce que Dieu, en vérité, a prescrit.

Et, en vérité, pour ce que Dieu a prescrit pour ceux qui vous ont instruits (et élevés), d'après la supputation *Djym* du nombre *Gaf*, accordez-le leur avec justice.

Dis : En vérité, Dieu a partagé votre héritage entre quatre degrés après les trois (premiers degrés de parenté) suivants, et en vérité, il a déterminé, par les lettres (indiquées plus haut), ces degrés (de parenté), (de façon à ce) qu'avant les quatre derniers, il y en eût trois. Cette prescription est tirée du trésor de la science (déposée) dans le livre de Dieu ; il ne sera jamais changé, ni transformé ; contemplez-le en vous-mêmes !

Au jour du jugement dans lequel Dieu éclairera toutes les

1. C'est-à-dire en divisant par 9.

lettres au moyen du nombre *Ha* (هاء)', vous croirez et vous serez convaincus en « Celui que Dieu manifestera. »

Dis : En vérité, le quatrième paragraphe est l'essence de la Loi! Il est dans votre commencement et dans votre retour (au Créateur au jour du jugement). (Le voici :) En vérité, croyez en Dieu, celui qui est, Celui sinon lequel il n'y a pas de Dieu ! Ensuite (croyez) à « Celui que Dieu manifestera, » au jour du jugement, pour (produire votre retour à Dieu); ensuite (croyez) à ce qui vous a été révélé des Livres; ensuite, (croyez) à « Celui que Dieu manifeste » sous le nom d'Aly (placé) avant (le nom de) Mohammed ; ensuite, (croyez) à ce que Dieu a révélé (à celui-ci) d'une Exposition à la hauteur de laquelle rien (dans le monde) ne saurait s'élever, si vous attendez votre retour de « Celui que Dieu manifestera », et si vous considérez (la vraie cause de) votre commencement !

Dis : En vérité, le cinquième paragraphe (dit) : Que *toutes choses* qui méritent le nom de chose, en vérité, entrent dans l'océan des choses permises et pures, de la façon la plus complète, excepté celui qui ne croit pas à l'Exposition, et il vous a été ordonné dans le Livre que vous n'acceptiez pas ce qu'il dit, et, en vérité, le devoir qui vous a été imposé ne sera pas modifié par ce qu'il porte en lui-même (d'oppositions et d'objections), et ne faites pas de discussions sur ce que, en vérité, Dieu, votre Seigneur, vous a commandé. Du reste, abstenez-vous de tout ce qui vous répugne !

Dis : En vérité, le sixième paragraphe (dit) : En vérité, Dieu vous a défendu dans l'Exposition (de recourir) aux coups, et quand même on vous frapperait d'un coup de la main sur l'épaule. En vérité, ô mes serviteurs, vénérez Dieu, et, en vérité, lorsque vous désirez de discuter les raisons et les arguments, écrivez avec la retenue la plus parfaite vos objections, et, avec la convenance la plus entière, exprimez-les ! En vérité, (en agissant ainsi), vous pourrez converser avec Dieu, votre Seigneur, au jour du jugement, en conversant avec « Celui que Dieu manifestera, » et avec « Celui qui aura été une porte pour arriver à lui en faveur du Créateur (le

1. Qui produit *Hu*, Lui : c'est-à-dire que Dieu expliquera toutes choses par cela seul qu'il se fera comprendre dans sa nature infinie.

Bâb). » Puissiez-vous ne pas avoir d'entretien avec Dieu, votre Seigneur, et ne pas commettre d'actions qui affligent Dieu, votre Seigneur, en affligeant « Celui que Dieu manifestera » ; vous seriez ainsi écartés de toute compréhension et de toute appréciation (du vrai).

Dis : En vérité, le septième paragraphe (dit) : Que chacun de vous donne à « Celui que Dieu manifestera » une coupe à parfums en cristal, magnifique, précieuse, au nom du Point de l'Exposition (du Bâb) ; ensuite prosternez-vous devant Dieu ! Faites ce présent de votre propre main et non par celle de quelqu'un qui ne soit pas vous, à moins que vous ne puissiez faire autrement.

Dis : En vérité, le huitième paragraphe (dit) : Ne vous prosternez que sur du cristal ! (Cette substance) contient des parcelles de la terre du premier (du Bâb), et du dernier (Boushrewyèh, la dernière des Lettres du Vivant). Cette prescription (vient) de Dieu. (Elle est consignée) dans le livre de l'Exposition. Puissiez-vous ne jamais avoir de contact avec des choses autres que celles qui sont aimées (de Dieu !)

Et en vérité, dans le neuvième paragraphe, (il est dit) : Que chacun possède, en objets de cristal excellents et précieux, le nombre de l'Unité (19 pièces), autant que cela lui sera possible. Et s'il ne peut (se procurer ces objets) et qu'il ne les possède pas, il lui est prescrit de donner aux pauvres dix-neuf miskals d'or ; voilà ce qui a été prescrit (quant à la mesure de l'aumône), dans le livre de Dieu. Puissiez-vous être pleins de respect (pour ces ordres) !

Et en vérité, dans le dixième paragraphe, (il est dit) : Et que les lettres (mâles) n'attendent pas, après que les lettres femelles ont été saisies (par la mort), plus de 90 jours pour

1. Ces personnages, plus saints que les autres, ont été créés du cristal, la plus pure des terres.

2. Il serait difficile de ne pas reconnaître dans cette partialité du Bâb pour le cristal une influence de la mode la plus nouvelle. Les Persans de toutes les classes raffolent de cristaux. Le roi en a des chambres remplies ; il n'est pas de maison, grande ou petite, qui n'en fasse son principal ornement. Les cristaux d'Europe sont surtout extrêmement recherchés, et particulièrement ceux de Bohême.

se remarier, et les lettres (femelles), après que leurs lettres (mâles) ont été saisies (par la mort), plus de 95 jours. Telle est la limite (fixée) dans le livre de Dieu! puissiez-vous la révéler! Certainement, vous rendrez témoignage que le royaume (de ce monde) et tout ce qui y est compris, certainement, retournera (à Dieu). Et si eux (les hommes) ils mettent des délais plus longs que ceux qu'en vérité Dieu leur prescrit, ou si elles (les femmes) (vont de même) au-delà de ce que Dieu leur a prescrit, bien que pouvant (obéir) et en ayant la faculté, il leur est ordonné (aux hommes) de donner aux pauvres 90 miskals d'or, et (aux femmes) de donner aux pauvres 95 miskals d'or, si cela est en leur pouvoir, et si cela ne l'est pas (la dette leur) est remise, à eux et à elles, et Dieu ne demande de chacun qu'amour et contentement. Puissiez-vous rendre grâces dans la satisfaction (que vous donne) l'Exposition!

Et, en vérité, le onzième paragraphe (dit) : En vérité, ceux qui composent un livre¹ doivent écrire en tête : « Il n'y a pas de Dieu sinon Dieu ! » et, à la fin, (il faut mettre) : « Il n'y a pas de garantie, sinon (par celui qui a pour nom) Aly avant Mohammed. » Puissiez-vous, au jour que Dieu manifestera, avoir des convictions comme celles-là! Alors, (lorsque vous aurez suivi les règles indiquées ici), vous serez bien conduits dans (l'écrit que vous aurez tracé)!

Et, en vérité, le deuxième paragraphe après le dixième (dit) : Vos enfants, il n'y a pas à leur égard d'obligations (du genre de celles qui vous ont été prescrites dans l'enterrement) de vos morts avant que n'ait soufflé en eux l'esprit (de vie)², et, après que (cet esprit) a soufflé, s'ils sont descendus (du sein de leurs mères) vivants, alors, en vérité, vous, il vous faut leur appliquer les obligations de vos morts. — Mais, s'ils naissent morts, vos obligations sont levées, ainsi que toutes prières pour eux, et que ni leurs pères ni leurs mères ne les approchent (ne prennent part à leur sépulture), afin de ne pas s'affliger, et s'il n'y a personne qu'eux (pour ensevelir l'enfant, alors ils peuvent le faire); la miséricorde est de Dieu

1. Ou un écrit quelconque.

2. Il ne faut faire aucunes funérailles aux enfants mort-nés.

ainsi que la douceur est dans le Livre. Puissiez-vous compter sur les jours (que) Dieu (manifestera) !

Et, en vérité, le troisième paragraphe après le dixième (dit) : Il vous a été permis par l'Exposition de vous organiser par unités distinctes (19 par 19) afin de pouvoir vous distribuer entre vous les nombres du Vivant. Puissiez-vous vous honorer, par cette situation, devant Dieu, votre Seigneur !

Dis : En vérité, le Point (le Bâb) est la marque de l'arbre sublime ; puis le Vivant (les dix-huit) est la marque de la première (source) de la vie ! Approchez-vous vous-mêmes, (par tous vos efforts) de cet état ! Puissiez-vous, au jour du jugement, ne pas être séparés par un voile de « Celui que Dieu manifestera, » et ensuite de la première (source) de la vie !

En vérité, celui que « Dieu manifestera », lorsqu'il se manifestera, ce sera sous la forme du Point (d'un Bâb) ou (sous celle des Lettres) du Vivant (sous les formes de dix-huit prophètes ou de l'un de ces prophètes). Et, en vérité, ce (dernier) proviendra de la Vérité, de la part de Dieu. Il n'y aura pas de doute en lui. En vérité, nous croirons tous en lui. Et, en vérité, (la source) première de la vie (est manifestée) soit qu'elle se présente sous la forme (des dix-huit Lettres) du Vivant, soit que ce soit sous celle du Point (du Bâb). Et (dans tous les cas), en vérité, ces (manifestations) sont les noms primitifs (de Dieu par lequel s'opèrent toutes choses). En vérité, nous croyons tous en eux (en ces noms) !

Et, en vérité, le quatrième paragraphe après le dixième (dit) : Que Dieu a prescrit à vos pères et à vos mères de vous entretenir depuis votre naissance jusqu'à la dix-neuvième année d'une façon complète et (il vous a prescrit), à vous, que vous les entreteniez jusqu'à la fin de leur vie dans le cas où ils ne pourraient pas le faire eux-mêmes, et, (Dieu leur a prescrit) de vous entretenir lorsqu'ils le peuvent, et que vous-mêmes n'êtes pas sur la terre du nombre de ceux qui le peuvent (faire). Cette (prescription a lieu) pour que tous (les croyants) restent en dedans des obligations de leur foi, et si quelqu'un d'entre eux s'en trouve séparé, alors, en vérité, vous, pardonnez-lui, et celui qui est séparé des obligations (imposées par) Dieu sur (le sujet traité ici), certes, il est

indispensable pour lui que, chaque année, il donne 19 miskals d'or dans le chemin de Dieu; (c'est) de règle (étroite) dans le Livre de Dieu. Puissiez-vous vénérer (Dieu)!

Et, en vérité, le cinquième paragraphe après le dixième (dit) : Ne chevauchez pas sur les vaches, et ne leur faites porter aucun fardeau, si vous croyez à Dieu et à ses préceptes; et ne buvez pas le lait de l'ânesse, et ne lui imposez pas, ainsi qu'aux animaux autres que l'âne, d'autres charges que celles qui sont proportionnées à ses forces. C'est là ce que, en vérité, Dieu a ordonné! Puissiez-vous le respecter!

Et ne chevauchez sur aucun animal si ce n'est avec la selle et l'étrier, et n'en montez aucun que vous ne puissiez être en parfaite sûreté sur son dos et, en vérité, Dieu, certes, vous interdit cela d'une interdiction très grande!

Ne mettez pas les œufs en contact avec quoi que ce soit qui puisse les gâter avant leur cuisson. C'est l'œuf que, en vérité, Dieu a déterminé pour être la nourriture du Point primitif au jour du jugement et (la nourriture) de ceux qui étaient avec lui! Puissiez-vous rendre grâces! Et, en vérité, s'il se montre dans l'œuf quelque peu de sang, (l'œuf n'en reste pas moins) licite pour vous, et, en vérité, il est pur, et (si) vous ne le mangez pas, (par simple dégoût, il n'y a pas de mal). Puissiez-vous ne jamais contempler quelque chose de plus répugnant!

Et ne vous embarquez pas sur un navire, à moins que vous ne possédiez pas dans votre fortune assez de moyens (de vivre), et ne disputez pas (quand vous serez embarqués), et ne faites pas de querelles, et accordez-vous les uns avec les autres, comme l'âme avec l'esprit.

(Dieu) a prescrit à ceux qui président à la manœuvre dans les vaisseaux d'avoir la haute main sur ceux qui sont embarqués au nombre de ceux qui naviguent dans ce (même vaisseau), pendant le temps que ceux qui sont dans le vaisseau sont (ballottés (par les vagues), et vous, pendant ce temps (que le vaisseau est agité), ne vous tenez pas debout et demeurez assis à votre place; et que ce ne soit pas une place où il y ait sujet

1. Dans sa captivité à Makou, le Bâb et ses ^{Z.} compagnons se nourrissaient principalement d'œufs.

d'éprouver de la crainte, quand on s'y est établi. Et vous, de même que vous vous appuyerez (fermement) par le dos à votre place, de même, dans une autre place (que vous choisirez pour vous étendre et vous coucher), établissez-vous (solidement). Et ne vous laissez pas aller en arrière, ne vous étendez pas dans le vaisseau, sinon suivant la mesure où vous (savez) certainement (que vous) pouvez (le faire sans inconvénient).

(Mais) tout ce que Dieu a prescrit (comme règle) indispensable dans les voyages, est abrogé pour tous ceux (qui habitent) au-delà de la mer. En vérité, ceux-là ne peuvent pas faire le voyage par terre, et il leur est permis d'aller par mer. En vérité, ils prendront parmi eux-mêmes un chef pour conduire le pèlerinage. Et ils payeront pour celui-là tout ce qu'il dépensera de son bien, afin qu'il puisse les ramener (chez eux). Le pèlerinage accompli, ils (lui) donneront dans la mesure de leurs moyens, et s'ils ne peuvent pas (donner assez), ce qui manquera leur sera remis. Ils donneront aussi (au conducteur) une part dans tous les profits de commerce qu'ils feront.

En vérité, le sixième paragraphe après le dixième (dit) : (Dieu) a prescrit que tout roi de la terre donnera par année 140 miskals d'or¹; puis tout grand-vézyr, 290 miskals; puis tout gouverneur de premier rang, 160 miskals; puis tout grand personnage religieux, 280 miskals. En vérité, ils ont affligé « Celui que Dieu manifestera²; » dès lors, certes, ils devront lui solder (les amendes prescrites) de leur propre main, et à lui-même, au jour de sa manifestation. Alors, ils n'affligeront plus, dans ce moment où tous les hommes se dresseront debout, le mandataire de leur Seigneur. Puissent ceux-là (qui payeront convenablement les amendes indiquées) être créés à nouveau dans le (sein de) l'Exposition, dans des places où ils

1. $5 \times 19 = 140$ [?].

2. C'est un lieu commun de la dogmatique orientale, que tout souverain ou prince est un instrument de violence et un méchant. S'il se repent, c'est un pénitent et il est traité comme tel; mais il ne cesse jamais, quelque bonne œuvre qu'il puisse faire, d'être en dehors du droit, absolument comme l'était, à un autre point de vue, le *bon tyran* des villes grecques dans l'antiquité.

auront la récompense de ce qu'ils auront fait auparavant ; ils agiront dans la (voie de la) vérité ! En vérité, ô vous (hommes), si vous ne croyez pas à « Celui que Dieu manifestera, » (au moins) ne l'affligez pas. Et, en vérité, dans ce jour de résurrection générale, ceux-là qui croient au Point premier (au Bâb), il n'existera pour eux aucun chagrin dans (la voie de) l'Exposition, et tous, à la (grande) résurrection dernière, apparaîtront avec leur âme et leur esprit. Mais ceux-là (qui ne croient pas), assurément, ils seront séparés (des croyants), parce qu'ils se sont rangés à ce que Dieu n'aime pas, (ainsi qu'il est déclaré) dans l'Exposition. Pour vous, en vérité, ne les imitez pas et ne vous éloignez pas de la miséricorde de votre Seigneur, en ne donnant pas à « Celui que Dieu manifestera » ce que Dieu vous a prescrit (de lui donner) dans le Livre. Ne l'affligez pas et ne mettez pas de doute en lui, lorsque vous entendez (exposer ses préceptes) et ne vous posez pas vous-mêmes comme sages, (comme contradicteurs) entre lui et ceux qui acceptent l'Exposition, dans le but de les détourner des préceptes (du Bâb). Se porter témoin devant ceux à qui l'Exposition a été donnée (pour les détourner de la foi), c'est une chose désastreuse pour vous et pour eux. Puis, lorsque vous croyez et que vous n'en portez pas témoignage, c'est désastreux pour vous et sans inconvénient pour eux, et alors, vous ne lui faites aucun chagrin (à celui que Dieu manifestera.)

Et si (Celui que Dieu manifestera) promulgue un (nouveau) précepte dans cette résurrection (générale), certainement il (en) établira la vérité pour tout ce qui est sur la terre, sans exception aucune ; mais tous (les hommes) réapparaîtront (à la vie) dans les préceptes de leur religion antérieure) et dans leurs règles (jadis prescrites) et les professeront. Mais ils ne feront apercevoir dans cette œuvre rien qui soit solide quant aux preuves, et, certainement, les prescriptions de leur Seigneur témoigneront contre eux et les réduiront (au silence). Certes, ils chercheront à s'aider par leurs préceptes, et, jour et nuit, ils se fatigueront (à chercher des arguments), et certainement eux-mêmes et tout ce qui est d'eux-mêmes, ils l'épuiseront. Et ils penseront qu'en vérité, eux, ils sont dans la droite voie. Pour vous, en vérité, ô vous

qui possédez l'Exposition, ne vous mettez pas derrière un voile, comme ceux-là !

Et, en vérité, le septième paragraphe après le dixième (dit) : En vérité, ô possesseurs de l'Exposition, conduisez-vous de telle façon, envers ceux qui partagent votre foi, que vous ne preniez le vêtement de personne ni rien de ce qui lui appartient¹ et si (ceux qui sont sous votre conduite) prennent (quelque chose à leur prochain), leurs femmes leur sont interdites, (mais) les vôtres (vous le sont également) pendant 19 jours, et si (malgré cette défense) vous vous en approchez, il vous est certainement prescrit par le livre de Dieu (de donner) 19 mis-kals d'or que vous remettrez aux témoins de l'Exposition (aux membres du clergé) qui les donneront à celui auquel le vêtement a été pris, ou toute autre chose qui lui appartenait. Puissez-vous craindre Dieu, et ainsi guider ceux qui sont sous votre conduite (de façon à ce) qu'ils ne fassent jamais de violence à personne ! Puissez-vous, au jour du jugement, n'avoir pas de différends avec les compagnons de « Celui que Dieu manifestera ! »

Faites les choses de telle sorte, sur toute la terre, que vous établissiez un ordre (parfait) pour les habitants et les bazars et les différents endroits, et placez chaque corps de métier dans un lieu à lui, distinct (du quartier d'un autre métier) afin que deux corps de métiers ne soient pas confondus ensemble, mais qu'ils soient tous chacun à leur place, et que tous les métiers soient rassemblés dans une seule localité suivant une organisation excellente. Et, certes, faites les choses en telle sorte que tous les métiers soient exercés dans des caravansérails (et non pas dans des bazars), et, en vérité, cela est plus profitable et meilleur, pour peu que vous le compreniez² !

1. Comme gage, et encore moins par violence.

2. Cela vaut mieux, en effet, parce que dans le bazar, le marchand ne peut avoir que sa boutique, tandis que dans le caravansérail, il a sa boutique, ses magasins et son logement personnel. Il n'a donc pas à perdre de temps pour aller et venir; il reste avec sa famille qu'il surveille et conduit au lieu de l'abandonner pendant des journées tout entières, et peut surveiller aisément tout son bien. Mais les caravansé-

Dis : En vérité, le huitième paragraphe après le dixème (dit) : Et ne faites pas qu'on retranche de la personne de qui que ce soit la valeur d'un cheveu, ou (quoi que ce soit) qui le diminue en quelque chose après que Dieu a terminé (comme il l'a trouvé bon) la création de son extérieur. Cette prescription est au livre de Dieu. Puissiez-vous ne faire de peine à personne, et quiconque retranche quoi que ce soit du corps d'un autre, ou change en lui la couleur (par le sang extravasé), et, si peu que ce soit, ou souille son vêtement, ou cherche à lui faire du mal, assurément, Dieu lui interdit sa femme pendant dix-neuf mois, suivant le livre de Dieu, et certainement, il lui est imposé, s'il passe les limites de Dieu, (une amende de) 95 unités (miskals) d'or ! Puissiez-vous être pleins de respect (pour ce précepte), et ne faites pas et ne faites pas faire, et ne prenez pas plaisir (à ce qu'on fasse violence), et enfin, ne violentez personne comme de la moutarde, si vous êtes croyants à Dieu et à ses préceptes ; et si vous n'êtes pas croyants à Dieu et à ses préceptes, conduisez-vous pourtant (de manière) à ne pas troubler votre propre existence, et certes, vous, avant votre création, vous étiez devant Dieu, une goutte d'eau extraite du limon, et vous retournerez à n'être qu'une poignée de terre, et (en conséquence) ne recherchez et n'aimez rien en dehors de ce qui peut satisfaire vos semblables et dirigez par des vues élevées votre existence dans vos actes, et ne portez la destruction dans aucune existence après que Dieu a complété sa forme !

En ce que vous voulez (obtenir) de gloire des jours (qui vous sont) comptés ou de richesses des jours (qui vous sont) comptés, en vérité, tous ces (jours) seront retranchés de

rails sont beaucoup plus chers à établir que les bazars, parce qu'ils nécessitent des constructions plus compliquées. Comme elles sont aussi beaucoup plus somptueuses, on voit que le Báb poursuit ici sa recherche d'une véritable reconstitution économique dans la société qu'il veut fonder.

1. Ce paragraphe contient (entre] autres choses) l'abolition de la circoncision. Mais il est vraisemblable que les bábys auront peine à obtenir ce résultat, car les Nossayrys qui considèrent aussi la circoncision comme tout à fait inutile, la pratiquent cependant et y tiennent beaucoup comme usage.

vous, et vous, après votre mort, vous entrerez dans le feu. Alors vous seriez reconnaissants si vous n'aviez pas été créés et si vous n'aviez pas trafiqué du chagrin à l'endroit de vos semblables. Si vous avez été sages dans votre existence, soyez-en reconnaissants. En vérité, c'est peu de chose que ce que vous comprenez.

Dis : Le neuvième paragraphe après le dixième (dit) : Il n'y a pas de précepte de Dieu, et Dieu n'a rien révélé sinon dans (le but de) la glorification de « Celui que Dieu manifestera. » Lorsque vous exécutez les prescriptions et les prohibitions de sa grandeur, vous cherchez la grandeur de Dieu, et vous êtes (complètement) séparés de toutes les œuvres du monde !

FIN